



**Année scolaire**

**2025-2026**

**Informations 1-2H**

# Plan de scolarité 2025-2026

Rentrée scolaire : le jeudi matin 21 août 2025  
Clôture de l'année : le vendredi soir 26 juin 2026

## Vacances et congés annuels

Automne : du mercredi midi 15 octobre 2025\*  
au lundi matin 27 octobre 2025

Immaculée Conception : le lundi 8 décembre 2025

Noël : du vendredi soir 19 décembre 2025  
au lundi matin 5 janvier 2026

Carnaval : du vendredi soir 13 février 2026  
au lundi matin 23 février 2026

St-Joseph : du mercredi midi 18 mars 2026\*  
au lundi matin 23 mars 2026

Pâques : du jeudi soir 2 avril 2026  
au lundi matin 13 avril 2026

Ascension : du mercredi midi 13 mai 2026\*  
au lundi matin 18 mai 2026

Pentecôte : le lundi 25 mai 2026

Fête-Dieu : le jeudi 4 juin 2026\*

\*Les élèves de **4H de la classe de Mme Nicolet** qui sont partagés en demi-groupes (moitié le mercredi matin et l'autre moitié le jeudi matin) devront **TOUS venir le mercredi 15 octobre, le mercredi 18 mars, le mercredi 13 mai et le mercredi 3 juin**. Autrement dit, tous les élèves concernés par ces demi-groupes n'auront pas congé ces mercredis matin !

## Rentrée scolaire 2025

L'ouverture des classes aura lieu le **jeudi 21 août 2025 à 8h25 pour les 1H et à 13h20 pour les 2H.**

## Horaires

Matin (1H et 2H) : 08h25 – 11h45

Après-midi (uniquement 2H) : 13h20 – 15h55

Les 1H-2H ont congé le mercredi toute la journée. Les 2H ont aussi congé le jeudi matin, ce qui permet aux élèves de 1H d'évoluer une matinée sans les 2H.

## Rencontres de parents

Une réunion de parents obligatoire aura lieu **le lundi 8 septembre 2025 à 19h00** dans le hall de l'école. Des informations complémentaires vous parviendront en début d'année scolaire.

## Contacts

**Direction d'école :** Mathieu Carruzzo – 027 563 05 20 – [dirp.arpille@edu.vs.ch](mailto:dirp.arpille@edu.vs.ch)

**Secrétariat :** Marie-Laure Guex – 027 563 05 20 – [dirp.arpille@edu.vs.ch](mailto:dirp.arpille@edu.vs.ch)

**Médiation :** Elodie Lugon – 079 401 80 71 – [elodie.lugon2@edu.vs.ch](mailto:elodie.lugon2@edu.vs.ch)  
Valérie Maytain – 079 302 30 70 – [valerie.maytain@edu.vs.ch](mailto:valerie.maytain@edu.vs.ch)

**Com. scolaire :** Muriel Mayoraz Spano – 078 718 37 05 –  
[muriel.mayoraz@martigny-combe.ch](mailto:muriel.mayoraz@martigny-combe.ch)

**Enseignantes :** Simone Vouillamoz – 078 687 85 95 – [simone.vouillamoz@edu.vs.ch](mailto:simone.vouillamoz@edu.vs.ch)  
Cécile Roca - 078 711 37 51- [cecile.roca@edu.vs.ch](mailto:cecile.roca@edu.vs.ch)

**UAPE :** Les Lucioles – 027 563 05 15 – [scoubidou-leslucioles@martigny-combe.ch](mailto:scoubidou-leslucioles@martigny-combe.ch)

## Photographe scolaire

La visite du photographe est prévue en début d'année. Il sera dans l'école **le mardi 2 septembre 2025**. Il réalisera des portraits individuels et des photos de classe. Chacun est libre d'acheter ou non les clichés produits.

## Goûter pour les récréations

Il n'est pas obligatoire de prévoir un goûter pour la récréation. Toutefois, si nécessaire, nous vous remercions de proposer à votre enfant une collation saine (fruits, barre de céréales, etc...) et d'éviter les produits trop sucrés. Le Canton de Genève (<https://bit.ly/CantGegouters>) et Senso5 (<https://bit.ly/senso5gouters>) proposent des pistes.

## Education physique

Pour le cours d'éducation physique, votre enfant viendra en classe en tenue de sport. Merci également de le chausser de baskets lors de la bonne saison si nous décidons de pratiquer une activité sportive à l'extérieur.

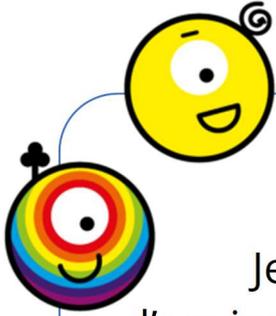
## Matériel

- Un petit sac d'école pouvant contenir des documents A4
- Une paire de pantoufles fermées à l'arrière
- Un tablier de peinture ou une vieille chemise manches longues (avec le prénom écrit à l'intérieur)
- Une paire de rythmiques ou des baskets no marking (avec le prénom écrit à l'intérieur)
- Une boîte de mouchoirs en papier (p.ex. Kleenex®)
- Un sac réutilisable (par ex. tote bag)

Le reste du matériel est fourni par l'école.

Les enfants recevront un triangle jaune, gage de sécurité sur le chemin de l'école. Il sera distribué par le policier durant le 1<sup>er</sup> semestre.

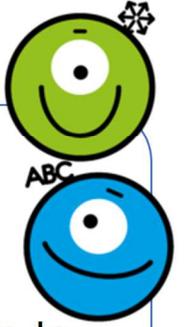
# Règlement des enfants



## RESPECT

*avec Alphafun, Funégo, Multifun & Vitafun*

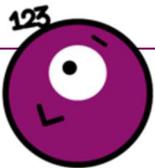
Je me respecte. Je respecte les autres, mon école et l'environnement. Je suis poli et je soigne ma façon de parler. Je prends soin de mon matériel et de celui de l'école.



## SÉCURITÉ

*avec Bodyfun*

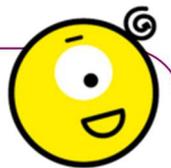
Je me rends à l'école en respectant les règles de la circulation et des transports. Je fais attention à mes camarades avec mes gestes. Je n'utilise ni mon vélo ni ma trottinette dans la cour d'école. S'il y a un problème ou un danger, j'en parle à un adulte.



## RESPONSABILITÉ

*avec Mathifun et Funégo*

Je suis ordonné et organisé avec mes affaires. Je fais mes devoirs et j'étudie mes leçons. Je m'investis dans mon travail. Je demande le soutien d'un adulte en cas de besoins ou de questions.



## RÉUSSITE

*avec Funégo et Multifun*

Je produis les efforts nécessaires pour être content de mon travail. Je participe en classe. Je collabore avec mes camarades et mon enseignant·e. J'ai le droit de faire des erreurs et je les utilise pour apprendre.



### La règle de Mélofun

Je chuchote dans les corridors et je me tais quand j'entre en classe.  
J'évite aussi de faire du bruit inutile lors des déplacements.



### La règle de Funégo et de Multifun

Je porte des tenues appropriées au contexte de l'école.  
J'évite les vêtements trop courts, les chaussures à roulettes,  
les bijoux fantaisie ou le maquillage. Dans l'école, j'enlève  
la casquette, le bonnet, le capuchon, les lunettes de soleil.  
Je ne mange ni chewing-gum, ni bonbons.



### La règle de Bodyfun

A l'école, en sortie scolaire, dans le bus ou sur le chemin de l'école,  
je ne prends ni téléphone, ni lecteur de musique, ni console de  
jeux, ni montre connectée. Si j'ai besoin d'un téléphone ou d'une  
montre connectée, mes parents en discutent avec l'enseignant-e.  
Dans tous les cas, ces appareils sont éteints et/ou déconnectés.  
Il est aussi interdit d'emporter à l'école des couteaux, des armes  
(y compris factices), des puffs, des cigarettes, de l'alcool ou tout  
autre objet qui pourrait s'avérer dangereux ou nocif.



**Si tu ne respectes pas le règlement, tu peux être sanctionné !**

## Rôle des parents

Les relations parents/enseignants constituent un élément important au bon fonctionnement d'une classe. Les enseignants et les parents doivent se contacter **chaque fois que la situation de l'enfant l'exige**.

De plus, nous vous prions de:

- rappeler certaines règles indispensables à vos enfants : respect, ponctualité, hygiène, tenue vestimentaire, politesse, tolérance ;
- favoriser au mieux le travail scolaire et le comportement de votre enfant (sommeil, stimulation, loisirs, alimentation) ;
- maintenir un climat de confiance et de collaboration avec l'école ;
- vous informer, soutenir et appliquer les conseils des professionnels de la santé (logopédiste, etc.), vous engager à suivre les exercices à réaliser à la maison.

Durant l'année scolaire plusieurs rencontres sont organisées par les enseignants. **Les parents sont tenus d'y participer.**

### **Sécurité**

Afin de permettre à l'école d'assurer au mieux la sécurité des élèves, les parents sont priés de:

- ne pas envoyer trop tôt leur enfant à l'école ;
- laisser les animaux à l'extérieur du périmètre scolaire ;
- ne pas pénétrer dans le périmètre scolaire ;
- ne pas entrer dans le centre scolaire sans avoir préalablement pris rendez-vous avec un enseignant, la direction ou la commission scolaire ;
- déposer et attendre les enfants à l'extérieur du périmètre scolaire

## Procédure en cas d'absence imprévue

Toute absence pour cause de maladie ou autre doit impérativement être communiquée avant le début des cours à l'enseignante, via Klapp.

**Nous vous remercions de ne pas envoyer un enfant malade à l'école.**

# Absences et congés

La fréquentation de tous les cours prévus à l'horaire est obligatoire. Toutefois, en plus de deux jours « joker » par année, des congés peuvent être accordés pour des motifs valables (voir tableau récapitulatif ci-dessous). La demande doit être effectuée au moins 10 jours avant (1 mois pour les jours « joker »). La décision est prise :

par l'enseignant·e : jusqu'à 1 demi-journée,

par la Direction : jusqu'à 9 demi-journées de classe effective,

par l'Inspectrice : dès 10 demi-journées de classe,

par le Département : au-delà d'une année scolaire.

Motifs valables		Pièces justificatives
<b>Jours joker</b> (maximum 2 jours)	Loisirs, développement personnel, familiaux, religieux, etc.	<i>Non requises</i>
<b>Convocation officielle</b>	Tribunal, examen au conservatoire, mesures SAF, consulat, carte d'identité, etc.	Convocation
<b>Professionnel des représentants légaux</b>	Vacances imposées, etc.	Attestation de l'employeur
<b>Santé</b>	Hospitalisation, problèmes de santé de l'enfant ou d'un proche, rendez-vous médical de l'élève, décès, etc.	Convocation, certificat médical

## Annonces par KLAPP

- Maladies
- Demandes inférieures à une demi-journée (voir motifs valables ci-dessus).
- Rendez-vous santé (médecin, dentiste...) (max 1/2 jour)
- Traitées par le titulaire.

## Annonces par formulaire en ligne

([www.ecoles-arpille.ch](http://www.ecoles-arpille.ch) > documents officiels)

- Demandes supérieures à une demi-journée (voir motifs valables ci-dessus).
- Pièces justificatives requises.
- Jours Joker (précisions sur [www.ecoles-arpille.ch](http://www.ecoles-arpille.ch))
- Traitées par la direction.

**Toute absence non justifiée est passible d'une amende (article 11 du Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire).**

# Santé scolaire

## Santé scolaire



Promotion santé Valais  
Gesundheitsförderung Wallis



### Mission et prestations de la santé scolaire



A travers une approche communautaire de la santé, les médecins et infirmières scolaires assurent, la prévention, la protection et la promotion de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire des écoles publiques et privées.

Pour plus de détails sur les présentations : [santescolaire-vs.ch](http://santescolaire-vs.ch)

### Infirmières scolaires

Rachel Deller (Salvan, Trient et Finhaut)

[Rachel.deller@psvalais.ch](mailto:Rachel.deller@psvalais.ch)

027 566 71 75

Natacha Juvien

(Bovernier et Martigny-Combe)

[natacha.juvien@psvalais.ch](mailto:natacha.juvien@psvalais.ch)

027 566 71 75

## Des poux ?

Pas de panique ! On les cherche et on les traite **seulement** si on les voit.

Vous avez trouvé des poux ? Merci d'en informer l'enseignant de votre enfant. Contrôler TOUS les membres de votre famille et traiter ceux qui ont des poux.

Toutes les informations nécessaires pour traiter et éliminer des poux se trouvent sur l'infographie : <http://bit.ly/retourdespoux>

# Bibliothèque scolaire et communale

Les enfants de 1-2H se rendent à la bibliothèque une fois par mois. Les jours de visite seront donnés par les titulaires. Merci de veiller à ce qu'ils n'oublient pas leurs livres.

## Entrée en 1H

Pour une entrée harmonieuse en 1H, voici quelques pistes pour aider votre enfant :

- vivre des expériences avec d'autres enfants ;
- entendre parler positivement de l'école ;
- s'entraîner à s'habiller, aller aux toilettes, se moucher ;
- dormir suffisamment (minimum 9-10 heures par nuit).
- aider et encourager votre enfant à se séparer des habitudes de succion (lolette, biberon, pouce...)



## Prévention aux écrans

*A propos des écrans domestiques, « [...] la littérature scientifique est claire, cohérente et indiscutable : plus les élèves regardent la télévision, plus ils jouent aux jeux vidéo, plus ils utilisent leur smartphone, plus ils sont actifs sur les réseaux sociaux et plus leurs notes s'effondrent. »*

**Michel Desmurget dans « La Fabrique du Crétin Digital »**

**Voici 4 règles à mettre en place facilement.**



Télécharger la brochure  
détaillée :  
<http://huit.re/4pas>



Mettre en place ces 4 temps sans écrans dès aujourd'hui, c'est prendre soin de son enfant afin qu'il développe au mieux son langage, sa pensée, son imagination, sa capacité à être seul, son autonomisation...

## Charte numérique



### Utilisation

Utiliser les outils numériques de l'école



### Production

Produire des contenus (textes, sons, photos, vidéos)



### Protection

Se protéger et protéger les autres.



### Respect

Respecter les autres utilisateurs et le droit d'auteur



La Charte numérique des élèves des écoles de l'Arpille se trouve sur le site : <https://bit.ly/charte-arpille>. Un document sera à signer à la rentrée à ce sujet.

## Utilisation des vélos et trottinettes à l'école

Dès leur arrivée, les enfants parquent leur vélo, trottinette ou tout autre engin roulant à l'endroit prévu à cet effet. La circulation dans le périmètre scolaire est interdite.

## Transport scolaire

L'organisation des transports scolaires fait l'objet d'une communication à part. Elle est jointe à ce document.

## Relation famille-école

Les enseignantes sont disponibles et à votre écoute en cas de soucis ou pour tout renseignement utile concernant le programme ou l'organisation de l'école 1-2H.

Nous nous réjouissons d'accueillir vos enfants dans notre école et souhaitons vivement qu'ils passent une belle scolarité à Martigny-Croix.